



## Union européenne

De nouvelles têtes pour l'Europe mais pour quelle politique ?

Congrès du TUC : le retour de la lutte des classes ?

Elections générales en Suède : LO met en avant la question de l'emploi

## International

Les constats alarmants de l'OCDE sur l'emploi et le chômage

Pas d'accord des ministres du travail du G20 sur l'augmentation des salaires, le chômage et la croissance

L'accord UE-Canada finalisé cet été

Japon : Abenomics en question

Cambodge : vers une hausse du salaire minimum

Mobilisation du syndicalisme international en faveur du climat

## Union européenne

### De nouvelles têtes pour l'Europe mais pour quelle politique ?

Après les élections européennes de mai dernier, les différentes institutions européennes sont appelées à voir changer leurs différents responsables. Pour un changement de politique, il faudra s'en remettre à la nouvelle Commission et poursuivre activement la diffusion des messages syndicaux en faveur d'un changement de cap contre l'austérité et pour un plan d'investissement de grande ampleur pour sauver les économies européennes. C'était le sens du discours de Bernadette Ségol secrétaire générale de la CES lors de la conférence des ambassadeurs réunie à Paris le 29 août<sup>1</sup> : « *soyons conscients que ce n'est que dans l'harmonisation dans le progrès que s'enracine le soutien du monde du travail au projet européen. Soyons-en conscients avant que ce soutien ne fasse défaut et, avec lui, toute perspective d'Europe citoyenne.* »

Les désignations sont l'objet de nombreuses tractations entre Etats. A nouveau réunis en Conseil européen le 30 août, les chefs d'Etat et de gouvernement ont désigné le premier ministre polonais Donald Tusk comme le successeur d'Hermann Von Rompuy au poste de président du Conseil européen. Il prendra ses fonctions en décembre pour un mandat de 2

<sup>1</sup> [http://www.etuc.org/speeches/xxii-conf%C3%A9rence-des-ambassadeurs-political-priorities-european-union-2014-2020#.VAnE4cJ\\_u50](http://www.etuc.org/speeches/xxii-conf%C3%A9rence-des-ambassadeurs-political-priorities-european-union-2014-2020#.VAnE4cJ_u50)

ans et demi. A la tête de la diplomatie européenne, l'italienne Federica Mogherini succède à la britannique Catherine Ashton.

En juillet, après le vote du Parlement européen, le Conseil avait entériné la désignation de Jean-Claude Juncker, ancien premier ministre du Luxembourg à la tête de la future Commission européenne. Juncker était le candidat présenté par le PPE, parti populaire européen, arrivé en tête du scrutin de mai. Chef de file des conservateurs, il était opposé au social-démocrate allemand Martin Schulz. Ce dernier a été réélu président du Parlement européen.

Juncker a présenté le 10 septembre la composition de la nouvelle Commission : en application des règles du Traité de Lisbonne, chaque pays membre présente un candidat pour un poste de Commissaire. L'ancien ministre des finances Pierre Moscovici a été présenté par le gouvernement français. Il sera en charge des affaires économiques dans la future commission donc de la surveillance budgétaire. L'Allemagne a obtenu le poste de Commissaire à l'économie numérique, la Royaume Uni celui des affaires financières. L'emploi et les affaires sociales reviendront à l'ancienne ministre belge Marianne Thyssen, dont la direction sera élargie à la formation et retrouvera des compétences qu'elle avait perdu en 2009 : la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances. Autre nouveauté, la Commission disposera de plusieurs vice présidents, chacun aura la charge d'un pôle thématique. Ainsi, l'ancien premier ministre letton Valdis Dombrovskis sera chargé de l'euro et du dialogue social. Enfin, c'est la commissaire suédoise Cecilia Malmström (actuelle commissaire aux affaires intérieures) qui sera en charge du commerce et poursuivra les négociations transatlantiques.

Les futurs commissaires seront auditionnés par le Parlement européen avant leur entrée en fonction le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

### **Congrès du TUC : le retour de la lutte des classes ?**

Dans son discours devant le Congrès du syndicat britannique TUC réuni à Liverpool le 8 septembre, la secrétaire générale Frances O'Grady s'est inquiétée de l'évolution de la société britannique qui protège les classes privilégiées et fragilise les plus pauvres. Pour appuyer son propos, Frances O'Grady a décrit une société calquée sur la série Downton Abbey, - très populaire outre-manche - dans laquelle les conditions de vie de la grande majorité sont sacrifiées pour protéger les intérêts de l'aristocratie. Illustration involontaire de son propos : son discours retransmis en direct à la BBC a été interrompue par la chaîne publique pour annoncer la grossesse de la Duchesse de Cambridge.

Lors d'une rencontre qui a lieu à Londres en juin avec Jean-Claude Mailly, Frances O'Grady a insisté sur la faiblesse des salaires subie par de nombreux travailleurs britanniques. Pour le TUC, les bons indicateurs économiques affichés depuis l'an passé par le Royaume Uni ne se traduisent pas par une amélioration des conditions de vie et d'emploi des travailleurs. Le TUC conduit actuellement une campagne sur le thème « *Britain needs a pay rise* » qui aboutira à une journée de manifestation le 18 octobre prochain. Le TUC a constaté que du fait de la baisse des salaires réels, de plus en plus de travailleurs demandent des heures

supplémentaires pour boucler les fins de mois. En outre, le syndicat britannique évalue à 3,4 millions le nombre de personnes en situation de sous-emploi (c'est - à dire en situation de temps partiel subi). C'est 1 million de plus qu'avant la récession. La hausse a été encore plus rapide au cours des deux dernières années.

Le TUC s'inquiète également des projets du parti conservateur visant à limiter le droit de grève et les droits syndicaux en cas de réélection en 2015. Enfin, les inquiétudes syndicales montent également au Royaume Uni à l'égard du projet de traité transatlantique TTIP. En effet s'il était adopté, ce traité menacerait le système public de santé NHS (*national health service*). En cas de privatisation, le Traité rendrait impossible tout retour en arrière. Certains responsables syndicaux ont demandé au Premier ministre qu'a minima, le NHS soit exclu des négociations.

### **Elections générales en Suède : LO met en avant la question de l'emploi**

La Suède était appelée aux urnes pour les élections générales le 14 septembre. Le pays devrait renouer avec sa tradition sociale-démocrate après deux mandats d'un gouvernement conservateur. La centrale syndicale LO avait fortement mis en avant la question de l'emploi. Un sondage mené auprès de 3000 adhérents a montré que 78 % d'entre eux considéraient l'échec du gouvernement actuel dans la lutte contre le chômage et leur désapprobation des politiques menées en matière de santé et d'éducation. L'emploi est apparu comme la question la plus importante à la veille des élections. La Suède présentait un taux de chômage de 8% en juin 2014.

Historiquement liée au parti social-démocrate, LO intervient d'autant plus facilement dans la campagne qu'elle avait fortement contesté la réforme - mise en œuvre par le gouvernement sortant - des caisses d'assurance chômage, gérées en Suède par les organisations syndicales. En relevant le cout d'adhésion à une caisse et en supprimant l'incitation fiscale à adhérer à une caisse ainsi qu'à une organisation syndicale, la réforme a accru le nombre de personnes ne cotisant à aucune caisse d'assurance chômage et a entraîné un mouvement de désyndicalisation sans précédent en Suède.

## **International**

### **Les constats alarmants de l'OCDE sur l'emploi et le chômage**

Le constat de l'OCDE - qui vient de publier ses traditionnelles perspectives de l'emploi - sur la situation des marchés du travail est particulièrement alarmant. Tout en restant prudent sur un certain nombre de recommandations, le mouvement syndical peut néanmoins s'appuyer sur un certain nombre de messages délivrés par le rapport :

Elle souligne que le chômage reste à des niveaux très élevés, en particulier le chômage de longue durée, qui sera très difficile à réduire même si les économies renouent avec la croissance. Dans les pays qui composent la zone OCDE, 16,3 millions de personnes, soit une

personne au chômage sur trois, n'a pas travaillé depuis au moins un an. C'est deux fois plus qu'en 2007.

Soutien traditionnel des politiques néolibérales fondées sur la rigueur budgétaire, la promotion de la compétitivité et les « réformes structurelles », l'OCDE – une fois n'est pas coutume – souligne la nécessité de mener des politiques de soutien à la demande là où la reprise est fragile. Elle soutient également des politiques de lutte contre le chômage de longue durée et des mesures de formation afin de retenir les personnes qui seraient tentées de quitter le marché du travail faute de perspectives d'emploi.

L'OCDE met également l'accent sur la faible croissance des salaires, voire les baisses de salaires observées pendant la crise et accentuées par la pression exercée par les forts niveaux de chômage. La poursuite de cette tendance risque selon l'OCDE d'accroître le nombre de travailleurs pauvres. Pour John Evans secrétaire général du TUAC (commission syndicale consultative auprès de l'OCDE), « le rapport de l'OCDE est dans le vrai lorsqu'il indique que de nouvelles baisses de salaire n'auront que peu d'effets sur la création d'emploi mais accroissent la pauvreté et dépriment la demande. Les travailleurs du monde entier ont besoin de hausses de salaire. » C'est le message qu'a porté le mouvement syndical réuni dans le L20 à l'occasion de la réunion des ministres de l'emploi du G20 à Melbourne le 10 septembre (voir plus bas).

La promotion de la qualité de l'emploi est également avancée par l'OCDE. Les politiques de l'emploi doivent promouvoir la création d'emplois, plus nombreux et de meilleure qualité, indique le rapport. L'OCDE relève que les jeunes, les travailleurs moins qualifiés et les contrats courts occupent généralement des emplois de faible qualité. Dans le cas de la France l'OCDE pointe un environnement de travail relativement médiocre, où de nombreux travailleurs souffrent de conditions de travail stressantes, caractérisées par un niveau élevé d'exigences professionnelles combiné à des ressources insuffisantes pour s'acquitter de leur tâche. En outre, le rapport juge inquiétante l'augmentation des recrutements en CDD d'autant « qu'avoir un contrat temporaire ne semble pas être un tremplin vers l'emploi durable ». Le rapport relève enfin que l'abus de contrats temporaires n'est satisfaisant pour personne : ni pour les travailleurs qui les occupent ni pour l'économie dans son ensemble. Les travailleurs sont en situation d'insécurité forte tandis que les entreprises qui y recourent massivement perdent en productivité et en savoir-faire.

### **Pas d'accord des ministres du travail du g20 sur l'augmentation des salaires, le chômage et la croissance**

Alors que la crise de l'emploi fait rage – rappelons le chiffre faramineux de 100 millions de chômeurs dans les pays du G20 – les Ministres du Travail du G20 n'ont pourtant pas inscrit le chômage et la croissance à l'ordre du jour du prochain sommet du G20 qui aura lieu à Brisbane en Australie, en novembre prochain. Aucun consensus n'a été trouvé sur la nécessité d'une hausse salariale dans le monde.

Si des engagements ont été pris par les Ministres du Travail concernant les jeunes, les femmes, la lutte contre l'économie informelle et la sécurité sur le lieu de travail et les chaînes

d'approvisionnement, la question de l'augmentation des salaires telle que recommandée par l'Organisation Internationale du Travail, le L20 (syndicats des pays du G20), la Banque Mondiale, et même l'OCDE afin de stimuler la demande, reste ignorée par les dirigeants des pays du G20. Pourtant, des études économiques présentées aux Ministres du G20 révèlent que la combinaison de l'augmentation des salaires et de l'investissement public dans les infrastructures sociales et matérielles de l'ordre de 1% du PIB pourraient accroître le taux de croissance économique dans les pays du G20 jusqu'à 5,8% d'ici à 2018.

Le déficit d'emplois mondial est aujourd'hui évalué à 62 millions par l'OIT et les salaires stagnent ou baissent dans de nombreux pays. Pour FO, la relance de la consommation et donc de l'économie et de l'emploi passe plus que jamais par l'augmentation des salaires.

### **Fins des négociations sur l'accord UE-Canada**

Débat août, les négociateurs canadiens et européens ont finalisé l'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada (voir lettre électronique n°17) après que José Manuel Barroso, président de la Commission européenne et Stephen Harper, Premier ministre du Canada, ont annoncé le 18 octobre 2013 la conclusion imminente de l'accord, des aspects techniques restant en suspens. Cet accord préfigure ce que pourrait être le Traité transatlantique en cours de négociation avec les Etats-Unis, les discussions ont en effet porté sur des thèmes particulièrement proches.

Après avoir fuité au cours de l'été, le texte de l'accord a été présenté officiellement le 26 septembre lors d'un sommet UE-Canada qui s'est tenu à Ottawa. Cet accord prévoit notamment :

- La suppression de la quasi-totalité des droits de douane entre les deux parties ;
- Un meilleur accès aux marchés de part et d'autres dans les échanges de produits agricoles et le commerce des services, en particulier les services financiers, les télécommunications, l'énergie et les transports ;
- L'ouverture des marchés publics canadiens (à tous les niveaux de gouvernement) aux fournisseurs européens. L'UE ne limite pas l'accès à ses marchés publics ;
- L'exclusion de l'accord du domaine de la culture.

L'agriculture est l'un des domaines les plus sensibles. De part et d'autre, l'accès aux marchés sera élargi sous la forme de contingents tarifaires. Cela signifie concrètement que davantage de bœuf et de porc canadien pourra d'un côté être exporté vers l'UE. De l'autre, davantage de fromages européens pourront entrer au Canada. Pour d'autres produits agricoles, notamment les vins et spiritueux, les droits de douane sont éliminés, ce qui devrait accroître les exportations européennes. En janvier 2014, la ministre du commerce extérieure française avait fait part de sa « préoccupation » concernant l'impact de l'accord sur la filière viande.

La protection des droits de propriété intellectuelle et notamment les indications géographiques est une autre question sensible de l'accord. Si certains produits entrant sur le marché canadien seront préservés, la protection des indications géographiques ne va pas de soi pour beaucoup d'autres produits.

En 2011, le Parlement européen se voulait vigilant sur plusieurs points, notamment le respect de l'accord par les provinces canadiennes ou encore la possibilité pour l'UE de ne pas être limitée dans sa volonté de légiférer sur les OGM ou les gaz de schiste... En 2013, le PE votait une recommandation demandant la conclusion de l'accord « dans les plus brefs délais ».

Surtout, le texte comporte notamment un chapitre sur la protection des investisseurs. L'accord établit en particulier un mécanisme de règlements de différends entre Etats et investisseurs, cad le même type de « tribunal d'arbitrage » qui est contesté dans le cadre du TTIP. Sur son site, la Commission européenne indique que « *les dispositions en matière de protection de l'investissement préservent totalement le droit des parties de réglementer et de mettre en œuvre les objectifs de leur politique publique.* » L'instauration d'un tel mécanisme pourrait néanmoins conduire les entreprises privées à porter plainte abusivement contre les États.

La ratification se fera au niveau européen selon la procédure législative ordinaire, cad une adoption conjointe par le Conseil des ministres de l'UE et le Parlement européen. L'accord devra également être approuvé par toutes les provinces du Canada. Pour le mouvement syndical, il n'y a rien de bon à attendre de cet accord qui ne comporte aucune disposition favorable aux travailleurs.

La centrale syndicale canadienne FTQ a depuis longtemps fait part de ses inquiétudes à l'égard de cet accord. La fédération européenne des services publics dans un communiqué publié fin août entend engager des actions avec la CES, PSI (la composante mondiale de la fédération des services publics) et les syndicats d'outre atlantique pour bloquer la mise en œuvre de cet accord.

### **Japon : Abenomics en question**

L'économie japonaise a fortement reculé au second trimestre. Le PIB a baissé de 1,8% entre avril et juin, ce qui constitue la contre-performance la plus sévère depuis 2011 et le contrecoup du tsunami de mars 2011. Ce résultat est la conséquence d'un fort recul de la demande interne, notamment de la consommation des ménages affectée par une très mauvaise météo au printemps mais surtout une hausse de deux points de la TVA appliquée depuis 1<sup>er</sup> avril.

Ce résultat interroge également sur la stratégie économique du gouvernement conservateur dirigé par Shinzo Abe depuis décembre 2012. Cette stratégie connue sur le terme Abenomics se distingue notamment de l'austérité budgétaire appliquée en Europe car elle comporte un volet de relance budgétaire qui a permis à l'économie nippone de renouer avec la croissance en 2013 (près de 4%). Complétée par un volet monétaire volontariste, cette stratégie a également permis au Japon de sortir de la déflation et de réduire le chômage.

Cette stratégie est toutefois critiquée assez fortement par la confédération syndicale Rengo. En marge du congrès de la CSI à Berlin, Jean-Claude Mailly s'est entretenu avec le président de Rengo Nobuaki Koga. Rengo s'est notamment inquiété des risques engendrés par la

stratégie Abenomics et conteste surtout son volet de dérèglementation du marché du travail alors que la baisse du chômage est essentiellement due à des créations d'emplois dits « irréguliers », c'est-à-dire des statuts d'emplois temporaires, contractuels ou à temps partiel qui déroge au modèle « de l'emploi à vie » au cœur de l'économie japonaise pendant des décennies.

Présentées fin juin par le premier ministre, les mesures annoncées visent notamment à modifier le système de détermination des salaires (qui reposerait davantage sur la performance plus que sur l'ancienneté), accroître la flexibilité, à faciliter les licenciements et à réduire le recours aux heures supplémentaires. Le marché du travail au Japon est en outre marqué par un fort déséquilibre entre l'activité (et les salaires) des femmes et des hommes. Rengo soutient en revanche des mesures visant à favoriser l'activité des femmes et à réduire le temps partiel, notamment par le renforcement des structures de gardes d'enfant. En début d'année, Rengo avait également en faveur de hausse de salaires significatives, afin de contribuer à la sortie de la déflation mais également pour compenser l'effet négatif de la hausse de la TVA qui n'a pas manqué de se concrétiser au-delà de toutes les prévisions. Selon les indicateurs publiés récemment, la progression des salaires de l'ordre de 2% est restée très deçà de l'évolution des prix à la consommation.

### **Cambodge : mobilisation pour l'augmentation des salaires**

Malgré les drames survenus en Asie dans la filière textile, les salaires et conditions de santé et sécurité au travail ne s'améliorent que trop peu. Au Cambodge, les grèves de salariés de janvier 2014 avaient été réprimées dans le sang. Les travailleurs de la confection demandaient alors une hausse du salaire minimum afin de vivre dans la dignité.

Plus de huit mois plus tard, une coalition de syndicats cambodgiens de la confection fait appel à la solidarité internationale pour obtenir le soutien à leur revendication de voir le salaire minimum passer de 100 USD à 177 USD par mois. En effet, trop de travailleurs vivent aujourd'hui encore dans la pauvreté et sont sous-alimentés, condamnés à accumuler des heures supplémentaires éreintantes afin de survivre. La Confédération Syndicale Internationale, aux côtés d'UNI Global Union et IndustriAll, relaient la demande de cette coalition auprès des organisations affiliées et ont organisé le 17 septembre une journée d'action afin de soutenir cette revendication majeure.

Le nouveau montant du salaire minimum du textile et de la chaussure, secteurs qui génèrent 5 milliards USD de revenus pour le pays, devrait être annoncé début octobre. FO avait apporté son soutien des janvier 2014 aux salariés cambodgiens et avait notamment annoncé qu'elle se joindrait à la journée d'action du 17 septembre. Le combat se poursuit : les droits du travail doivent être assurés partout dans le monde et tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

### **Mobilisation du syndicalisme international en faveur du climat**

Le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies Ban Ki Moon a invité les chefs d'Etats et de gouvernements à un sommet des Nations Unies sur le climat en septembre 2014. La

Confédération Syndicale Internationale se mobilise à cette occasion sous le slogan « pas d'emplois sur une planète morte ». Elle appelle les États à jouer leur rôle et les entreprises à davantage de responsabilités.

La CSI demande aux États un accord ambitieux sur le climat pour limiter la hausse des températures à 2°C. Elle demande une orientation de l'industrie vers une économie verte, respectueuse des droits des salariés. Des investissements seront alors nécessaires afin de promouvoir le verdissement de l'économie en termes de recherche, développement, innovation, garantie des salaires et des droits des salariés.

Pour ce faire, les États doivent parvenir à un accord mondial lors de la conférence environnementale de Paris en 2015, ce qui est loin d'être acquis d'avance quand on sait que la règle pour un tel accord est l'unanimité. Pour rappel, la dernière conférence de ce type réunie à Varsovie l'an passé a été un fiasco. Face à l'attitude de certains gouvernements qui allaient jusqu'à remettre en cause la nécessité de mesures visant à prendre en compte les enjeux liés au monde du travail dans ces négociations, la CSI avait décidé de quitter la conférence.

Il existe pourtant des cadres internationaux demandant aux États d'assumer leur rôle plein et entier de planification des actions et des lois régissant les questions climatiques ; et aux entreprises d'assurer le respect de l'environnement dans leurs activités menées tout au long de la chaîne d'approvisionnement, allant bien au-delà des accords de responsabilité sociale des entreprises.

Et ce n'est pas en ayant recours aux financements dits "innovants" prônés actuellement par différents acteurs de l'économie, à comprendre les partenariats publics-privés, que ces cadres seront respectés. En effet, ceux-ci ne font leurs preuves qu'en termes de destruction massive d'emplois, ce qui s'inscrit aisément dans le cadre de la RGPP et de la MAP en France.

La CSI mobilise ses membres pour responsabiliser les gouvernements par rapport aux emplois, aux droits et aux investissements essentiels dans les nouvelles technologies pour parvenir au plein emploi dans le respect de l'objectif du travail décent. Pour FO, les droits des salariés doivent primer dans le cadre des évolutions environnementales de l'économie. Et les pouvoirs publics, nationaux ou locaux, au niveau de chaque Etat doivent assurer leurs responsabilités par des réglementations adaptées et des politiques publiques ambitieuses au plan social et environnemental, en toute indépendance des marchés.